

# CONFERENCE NATIONALE SOVERAINE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

s/c HOTEL DU 2 FEVRIER  
B. P. 131 LOME - TOGO  
Tél. (228) 21.00.03    Téléfax (228) 21.62.66

## APPEL DE LA CONFERENCE NATIONALE SOVERAINE DU TOGO

Vu l'Acte n° 1 de la Conférence Nationale Souveraine en date du 16 juillet 1991 ;

Vu la disposition du Gouvernement helvétique à prêter assistance au Mali afin d'aider ce pays à récupérer la fortune illicite des anciens dirigeants placée auprès des banques suisses ;

- Considérant l'importance de la dette extérieure du Togo évaluée à plus de 300 milliards de francs CFA ;

- Considérant l'importance de la dette intérieure évaluée à plus de 50 milliards de francs CFA ;

- Considérant que notre pays a été classé depuis 1982 dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA) ;

- Considérant que tous les indicateurs économiques sont alarmants et que l'avenir du pays se trouve ainsi compromis ;

- Considérant la déclaration n° 2 en date du 21 août 1991 de la Conférence Nationale Souveraine constatant la faillite du régime EYADEMA ;

- Considérant le rapport de la Commission n° 3 Affaires Economiques, Financières et Foncières faisant état de la mauvaise gestion de l'Economie et des Finances Publiques, et des indices manifestes de détournements des biens et valeurs de l'Etat ;

- Considérant que l'essentiel des biens mal acquis se trouve domicilié à l'extérieur du pays ;



- Considérant que la récupération de ces biens et valeurs est une condition essentielle de la paix sociale, qu'elle aiderait au redressement des finances publiques et permettrait au Togo de respecter ses engagements vis-à-vis des bailleurs de fonds ;

- Considérant l'attachement du Togo à la coopération internationale, gage de paix et d'équilibre dans le monde,

### LA CONFERENCE NATIONALE SOUVERAINE

- Félicite les autorités helvétiques de leurs dispositions à aider le peuple malien à déterminer et à récupérer les capitaux transférés à l'étranger par les dignitaires du régime MOUSSA TRAORE,

- Lance un appel pressant :

1 - aux pays épris de paix, de liberté et de justice, d'aider le Togo à recouvrer par les voies de droit, les biens détournés au préjudice du peuple togolais,

2 - aux pays amis ainsi qu'aux organismes internationaux, à soutenir le Togo dans sa lutte pour son redressement économique et son développement.

La Conférence Nationale Souveraine du Togo

Fait à Lomé, le 24 août 1991

Pour la Conférence Nationale Souveraine

Le Président du Présidium

Pour visa

Me Jean Yaovi DESSA



Philippe Fanoko KPODZRO